Mon bilan de santé gratuit

L'Enim offre à ses assurés et aux membres de leur famille un examen de santé gratuit, renouvelable tous les cinq ans.

Un bilan de santé complet et adapté

Ce bilan, d'une durée de deux heures et demie environ, comprend une série d'analyses biomédicales (sang, urine) et de tests (vision, audition, capacité respiratoire), complétée par un examen clinique effectué par un médecin. D'autres examens peuvent être pratiqués selon vos propres facteurs de risques, sur la base du questionnaire que vous remplissez lors de la prise de rendez-vous.

Les résultats vous sont transmis et un double est adressé à votre médecin traitant si vous le souhaitez.

Vos démarches

Pour bénéficier d'un bilan de santé gratuit, contactez l'Enim via votre Espace personnel Enim, qui vous enverra un accord de prise en charge. Sur ce document figure l'adresse du centre d'examens de santé agréé dont vous relevez. Envoyez l'accord de prise en charge à ce centre, qui vous convoquera pour un bilan de santé à une date et une heure précises. Remplissez soigneusement le questionnaire joint à cette convocation : il permet d'orienter l'examen clinique effectué par le médecin et, éventuellement, de déclencher une demande d'examens complémentaires.

À noter
Pour être intégralement pris en charge par l'Enim, votre bilan de santé doit être réalisé dans un centre d'examens de santé agréé. Pour trouver le centre le plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site du Cetaf [1].

Vos remboursements

Les bilans réalisés dans un centre d'examens de santé agréé sont remboursés à 100 % du prix facturé, pour le tiers payant.

Les bilans réalisés dans un centre d'examens de santé non agréé sont remboursés comme des prestations légales avec application du ticket modérateur, sauf si vous êtes exonéré selon d'autres modalités.

Les transports pour se rendre à un bilan de santé ne sont pas remboursables.

Tous les 5 ans… ou moins

Vous pouvez bénéficier d'un bilan de santé gratuit tous les cinq ans. Cette durée peut être réduite, après avis du contrôle médical de l'Enim, pour :

- les affiliés
  [2]s inactifs âgés de plus de 16 ans ;
- les demandeurs d'emploi et les membres de leur famille affiliés ;
- les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ;
- les titulaires d'un avantage de retraite ou de préretraite et les membres de leur famille affiliés ;
- les autres assurés inactifs et les membres de leur famille affiliés ;
- les personnes exposées à des risques menaçant leur santé, définies par l'arrêté programme du fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires.

CONTACT :

Courriel :
ue.mine]ta[etnas [3]

Téléphone :

0809 54 00 64 Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Adresse de correspondance :
Enim
Département des politiques sociales maritimes de santé (DPS)
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

Tous les contacts à votre écoute **[4]**

URL source: https://www.enim.eu/sante/mon-bilan-de-sante-gratuit